

Le 7 janvier 2019.

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 7 janvier 2019 à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

M. Jean-Luc Lavigne est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Toni Marcotte, préventionniste pour la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts est également présent, afin de répondre aux questions des élus et les renseigner sur la demande d'aide financière en soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, **volet 1**.

Les élus confirment la réception de l'avis spécial d'assemblée.

01-01-19 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin

Appuyé par Mme Roseline Boucher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h25).

Accepté sur proposition de M. Jean-Marie Poulin
Seconder par Mme Roseline Boucher

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

